

## Lodévois : la pollution visuelle au coeur d'une lutte acharnée contre les panneaux publicitaires illégaux



Après son conseil d'administration, l'association **Paysages de France** a participé à une action de bâchage à Saint-Jean-de-Védas.

Ce samedi 11 septembre, l'association Paysages de France, qui lutte essentiellement contre les nuisances publicitaires, a tenu son conseil d'administration annuel à Olmet, au domicile de Danny Perrenot, administratrice et correspondante pour l'Occitanie.

### Messages pour sensibiliser le public

La matinée a été consacrée au travail sur l'ordre du jour et, l'après-midi, à une action visuelle de bâchage en extérieur avec la participation d'une cinquantaine de personnes sur des grands panneaux publicitaires situés sur la commune de Saint-Jean-de-Védas et en infraction depuis dix ans.

L'action était soutenue par plusieurs autres associations : Lattes en transition, Greenpeace Montpellier, Saint-Jean environnement, Alternatiba Montpellier, Extinction Rébellion Montpellier, Pacte pour la transition 34, Collectif Ceinture verte de Montpellier et Castelna'au Vert.

Danny Perrenot explique : "Les actions de **Paysages de France** consistent à faire des relevés d'infraction à la législation, quand il n'y a pas d'intervention du préfet ou du maire, qui entraînent des actions en justice, des procès qui sont gagnés pour démonter d'énormes panneaux, et ce sur toute la France. Le règlement national est très insuffisant par rapport aux exigences du Grenelle de l'environnement auquel nous avons participé."

### Affiches recouvertes pendant une demi-heure

**Paysages de France** est la seule association de défense du paysage agréée au niveau national depuis janvier 1996. Elle revendique plus de 2 000 adhérents, dont plus de 70 associations. Des centaines de bénévoles agissent en son sein sur l'ensemble du territoire, y compris l'Outre-mer.

L'un de ses buts est de faire respecter les lois en vigueur concernant la protection des paysages et elle a notamment fait condamner l'État 80 fois de 1992 à 2019 par les tribunaux administratifs.

Danny précise que toute action de l'association est faite dans le strict respect de la loi, avec déclaration préalable en préfecture, les affiches étant recouvertes pendant une demi-heure, le temps qu'un maximum d'automobilistes les voient.

Elle ajoute que Montpellier Métropole œuvre dans le sens de l'association, notamment en réduisant les tailles autorisées des panneaux en entrée et sortie de ville mais que, en revanche, le mobilier urbain est malheureusement devenu le support publicitaire par excellence et qu'il peut inonder les communes, petites ou grandes.

Contact : 06 86 57 94 63 – [paysagesdefrance.org/](https://paysagesdefrance.org/)

Correspondant Midi Libre : 06 11 08 75 63